



Calcul d'une part de succession

Par Jessica62

J'expose mon cas. Mon père est décédé laissant un conjoint survivant. Pour ce qui est des enfants, il y a moi et mon frère issus de la première union de mon père. Et il y a un demi frère issus de la seconde union de mon père. Nous sommes donc 3.

Il y a un testament.

Mon père a fait de ses 2 garçons ses légataires universels et leur a réservé également la quotité disponible. En effet, dans sa logique une fille a son mari pour subvenir à ses besoins.

L'avocat me dit que je vais recevoir $\frac{1}{3}$ de $\frac{3}{4}$ soit 25 pourcent.

Le notaire lui me dit que je vais recevoir $\frac{1}{4}$ de $\frac{3}{4}$ soit 18,75 pourcent.

Qui a raison ? Merci de vos lumières.

Par ESP

Bonsoir

Pour moi, vous recevrez votre réserve héréditaire, soit 25%.

Oui frères recevant chacun 37,5%.